

## COMPTE RENDU : CONSEIL DU 27 MARS 2007

### SEANCE DU 27 MARS 2007

L'an deux mil sept, le vingt sept mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOHRER, Maire.

Présents : Jean-Pierre FOHRER Maire  
Françoise WILTZ Premier adjoint  
Claude MILLET Deuxième adjoint  
Alain FERRY  
Georges DUBRULLE  
Sylvie DROUART  
Denis CHRETIEN

Absentes : Sylvie PERAULT donne pouvoir à Françoise WILTZ  
Valérie LE GUAY donne pouvoir à Jean-Pierre FOHRER

Secrétaire de séance : Sylvie DROUART

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion, qui lui a été communiqué. Aucune observation n'ayant été soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- Rattachement de délibération (programme SIERC 2007- enfouissement de lignes)
- Vote du compte administratif 2006
- Approbation du compte de gestion 2006 du Trésorier Payeur
- Affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2006
- Vote du Budget Primitif 2007
- Vote des 4 taxes communales
- Participation au BAFA et BAFD 2007
- Demande de subvention pour l'Office du Tourisme Val de Viosne

### PROGRAMME SIERC 2007 – ENFOUISSEMENT DE LIGNES

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, de solliciter l'aide du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC) afin de réaliser une opération d'enfouissement de lignes, rue de la Chapelle depuis le support HTA avec H 61 et depuis le carrefour rue des Tertres

Saint Denis support EDF entre n° 38-38 bis.

Le montant HT des travaux est de 78 352.24 € et la part communale de 30 % est de 23 056.70 €.

Cette participation sera inscrite à l'article 238 du budget 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'inscrire la Commune au programme SIERC 2007, afin de faire réaliser cette opération.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Madame Françoise WILTZ (premier adjoint) prend la présidence pour procéder à l'examen et au vote du compte administratif 2006, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 293 874.70 €

Recettes : 330 873.17 €

Excédent antérieur reporté : 21 153.67 €

Excédent 2006 58 152.14 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 85 797.05 €

Déficit antérieur reporté : 18 511.97 €

Recettes : 92 670.64 €

Déficit 2006 : 11 638.38 €

Excédent global de clôture : 46 513.76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (8 voix pour, 0 contre et 1 abstention), d'approuver le Compte Administratif 2006.

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 DU TRESORIER PAYEUR

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de voter le compte de gestion 2006, du Trésorier Payeur de Marines, qui est conforme au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver le compte de gestion du Trésorier Payeur de Marines.

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2006

Après en avoir entendu et approuvé le résultat financier de fonctionnement de l'exercice 2006  
Constatant que le compte financier fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 58 152.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (9 voix

pour, 0 contre et 0 abstention), d'affecter la somme de 55 000.00 € du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 au compte 1068 de la section d'investissement communal 2007. Le complément de 3 152.14 € sera affecté à l'article 002 de la section de fonctionnement.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur le Maire donne lecture de sa proposition de Budget Primitif de la Commune pour l'année 2007

Le Budget se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses 366 070.14 €

Recettes 366 070.14 €

Section d'Investissement :

Dépenses 999 022.00 €

Recettes 999 022.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver le budget primitif 2007, au niveau de chaque chapitre.

#### VOTE DES 4 TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de voter le produit fiscal attendu des contributions directes proposé par les Services Fiscaux, sans appliquer de coefficient de variation proportionnelle, soit les taux suivants :

Taxe d'habitation 8.58%

Taxe sur le foncier bâti 13.13%

Taxe sur le foncier non bâti 51.06%

Taxe professionnelle 11.92%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver la proposition de Monsieur le Maire pour l'année 2007.

#### PARTICIPATION AU BAFA et BAFD 2007

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de verser une participation financière à hauteur de 229 € pour chaque jeune de la Commune en faisant la demande, en vue d'obtenir le BAFA et le BAFD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'approuver cette proposition et demande à Monsieur le Maire de vérifier la validation des inscriptions éventuelles.

Cette participation est inscrite à l'article 6574 des dépenses de fonctionnement du Budget Communal 2007.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OFFICE DU TOURISME VAL DE VIOSNE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, d'une demande de subvention émanant de l'Office du Tourisme Val de Viosne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (9 voix pour, 0 contre et 0 abstention), d'accorder une subvention de 300 €.

La dépense correspondante sera réalisée à l'article 6574 du budget communal 2007.

Séance levée à 22H00

convocation : 12 mars 2007

publication : 29 mars 2007

envoi en sous-préfecture : 29 mars 2007